

De: AMDEQ <info@amdeq.ca>
Envoyé: 9 juin 2022 09:33
À: info@amdeq.ca
Objet: VOTRE Trait d'Union Express de juin!



Trait d'Union Express

Juin 2022

- Vente de tabac aux mineurs - mise en garde période estivale
- Recours collectif cartes de crédit - réclamez 600 \$
- Rappel Congrès 2022 - 16 et 17 septembre
- Consigne - mise à jour
- Profil d'entreprise : Dépanneur Chénier
- Remise de don Opération Enfant Soleil
- Convocation Assemblée générale et élection administrateurs
- Vacances estivales - fermeture du bureau 2 semaines



Vente de tabac aux mineurs

Mise en garde période estivale

Avec le mois de juin qui vient d'arriver, les inspecteurs du ministère de la Santé seront de plus en plus présents dans le marché au cours des prochains mois.

D'ailleurs, l'été dernier, selon ce qui nous a été rapporté, les inspecteurs du tabac du ministère de la Santé ont été particulièrement actifs dans la région du Bas-du-Fleuve/Gaspésie où un nombre important de détaillants ont été visités et pris en infraction suite à des ventes de tabac à un mineur.

La période estivale est donc celle qui est privilégiée par les inspecteurs du tabac pour visiter les détaillants afin de vérifier le respect des différentes dispositions de la loi sur le tabac.

Profitez donc du mois de juin pour sensibiliser de nouveau vos employés à l'importance de bien « carter » toutes personnes qui semblent avoir « moins de 25 ans » lors de l'achat de produits dont la vente est interdite aux mineurs. Il faut que vos employés exercent une vigilance accrue.

« **Montrez vos cartes** » demeure l'outil idéal pour non seulement bien former et sensibiliser vos employés aux différentes dispositions de la loi sur le tabac mais aussi pour qu'ils accroissent leur vigilance lors de l'achat de produits du tabac.

L'utilisation du programme « **Montrez vos cartes** » est aussi le meilleur moyen de contrer les tentatives de piègeage et de harcèlement des inspecteurs du tabac; une manière que nous dénonçons d'ailleurs.

Nous désirons aussi vous rappeler que plusieurs dizaines de nos membres, des utilisateurs réguliers du programme « **Montrez vos cartes** » ont réussi à présenter en cour, une défense convaincante de « **diligence raisonnable** ». Ce faisant, la presque majorité de ces derniers, ont été chercher un verdict d'**acquiescement** suite à une infraction relativement à une vente de tabac à un mineur par un employé.

MONTREZ VOS CARTES



GARDAWORLD

Une victoire symbolique contre Visa et MasterCard

Un recours collectif qui permet aux commerçants de réclamer 600 \$



Dans le cadre d'un recours collectif contre les géants des cartes de crédit que sont Visa et MasterCard, mené par des détaillants canadiens, vous pourriez être admissible à une portion d'un règlement de plusieurs millions de dollars (131 millions). Suite à ce gain, les commerçants canadiens peuvent réclamer des demandes des rabais facturés sur les transactions depuis mars 2001. Ce règlement a été conclu contre Visa et MasterCard pour avoir restreint ou empêché les commerçants d'ajouter des frais supplémentaires pour compenser les frais chargés par Visa et MasterCard.

Les commerçants auront donc la possibilité de réclamer un montant de 600 \$ à titre de remboursement de frais de transaction par carte de crédit (30\$/an sur une base de 20 ans – 2001 à 2021). **Les réclamations doivent se faire d'ici le 30 septembre 2022.**

Bien que ce montant soit minime et qu'il représente une fraction infime des frais payés par les commerçants, il n'en demeure pas moins une victoire symbolique pour les commerçants canadiens.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous êtes admissible à une portion du règlement si vous avez:

- Exploité un commerce au Canada à tout moment entre le 23 mars 2001 et le 2 septembre 2021
- Accepté les cartes de crédit Visa ou MasterCard comme mode de paiement pour des produits ou des services
- Payé des frais d'escompte de commerçants, y compris des frais d'interchange

Si vous rencontrez ces critères, vous êtes considéré comme « Membre du Groupe de Règlement »

Comment faire votre réclamation:

À partir du 30 mai 2022, vous devrez soumettre votre réclamation sur le site Web des Recours collectifs portant sur des cartes de crédit. On vous demandera de fournir:

- Votre nom
- Vos coordonnées
- Une déclaration attestant de la taille de votre commerce (petit, moyen ou grand – voir le tableau plus loin) pendant la période du recours
- Une déclaration selon laquelle vous avez accepté des paiements par carte de crédit à un moment ou un autre depuis le 23 mars 2001 (d'autres informations suivront quant à la forme de cette preuve).

** À noter qu'aucune pièce justificative n'est exigée pour les commerçants de la catégorie «petit» (chiffre d'affaires de moins de 5 millions par année).*

FAITES VOTRE RÉCLAMATION ICI

A QUOI S'ATTENDRE :

Après avoir soumis votre demande, vous recevrez une confirmation vous indiquant qu'elle a bien été reçue. Votre demande sera ensuite étudiée, puis acceptée ou refusée.

Si elle est acceptée, vous pouvez vous attendre à recevoir votre dédommagement par dépôt direct OU par chèque avant la fin de l'année 2022 (2\$ seront déduits si vous demandez un chèque).

Sachez que pour l'AMDEQ, ce remboursement de 600\$ sur une base 20 ans ne représente que des « miettes » sur les montants astronomiques que les détaillants doivent payer annuellement en frais à Visa/MasterCard pour les transactions par carte de crédit. On ne peut aussi que déplorer l'inaction du gouvernement fédéral qui se « traîne les pieds » pour régler ces frais, et ce, malgré de nombreuses promesses électorales au cours des dernières années. L'AMDEQ continuera à faire des représentations pour obtenir des conditions plus équitables et une baisse significative de vos frais de traitement.



RAPPEL Congrès 2022 - 16 et 17 septembre

La pandémie de la COVID-19 nous a empêchés de tenir notre congrès au cours des deux dernières années. Nous croyons qu'avec l'assouplissement des normes sanitaires et la possible disparition du port du masque, nous pouvons envisager la tenue de notre congrès cette année. Nous sommes actuellement à en planifier l'horaire et les différentes activités.

Donc, prenez note que notre prochain congrès se tiendra au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe les 16 et 17 septembre prochains. Venez célébrer avec nous; toute l'équipe a bien hâte de vous revoir.

Bien que le programme officiel ne soit pas encore complété, **en cliquant ICI**, vous aurez déjà un aperçu de ce qui sera à l'horaire. Vous avez de l'intérêt à y participer, **compléter le formulaire ci-joint**. Le congrès AMDEQ, un événement chaleureux et convivial, idéal pour réseauter, vous informer et vous divertir.

Notez qu'un rabais de 50% sera accordé pour toute inscription payée avant le 1er juillet 2022. À vous d'en profiter!



Consigne - mise à jour

Le dossier suit son cours. Le gouvernement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) se penche actuellement sur le **projet de règlement** qui va régir le nouveau système de la consigne élargie. Ce projet de règlement devrait être déposé et adopté dans les prochaines semaines, probablement en juillet. D'ailleurs, nous avons rencontré et discuté avec les fonctionnaires responsables du projet de règlement plus tôt en mars dernier.

Par la suite, le gouvernement mettra en place l'OGD, l'organisme de gestion désigné qui aura la responsabilité de gérer le nouveau système. Cette nouvelle organisation sera constituée d'entreprises de producteurs/embouteilleurs et devrait être en fonction à l'automne.

La nouvelle consigne, si tout va comme prévu au calendrier, devrait entrer en vigueur au printemps 2023.

Nous continuons de suivre le dossier et nous vous tiendrons au courant des développements au fur et à mesure que nous aurons plus d'informations.

PROFIL D'ENTREPRISE

Une autre belle histoire!



Dépanneur Chénier
Des principes payants



Remise de don Opération Enfant Soleil

Partenaire d'Opération Enfant Soleil depuis plusieurs années, l'AMDEQ a remis de nouveau cette année un montant de **10 000 \$** lors de l'édition 2022 du Téléthon Enfant Soleil qui s'est tenu le 5 juin dernier. En plus d'une contribution forfaitaire du bureau-chef de l'Association, ce montant provient également de la participation volontaire de certains membres AMDEQ et du «Groupe Maestro» qui ont gentiment accepté d'installer une tirelire Enfant Soleil à leur comptoir de service durant quelques mois ainsi que d'autres activités promotionnelles. L'AMDEQ a remis tout près de **71 000 \$** à Opération Enfant Soleil depuis les six dernières années.

Pour les détaillants AMDEQ désireux de participer à la levée de fond d'Opération Enfant Soleil en installant une tirelire à leur comptoir-caisse, n'hésitez pas à contacter votre représentant AMDEQ, il se fera un plaisir de vous en faire parvenir une.

Un sincère Merci à tous ceux qui ont participé activement à cette levée de fond pour Opération Enfant Soleil !

Convocation Assemblée générale et mise en candidature au poste d'administrateur

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'Assemblée générale des membres AMDEQ qui se tiendra dimanche le 18 septembre 2022, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, dans le cadre du prochain congrès AMDEQ.



Notez, qu'à cette occasion, nous procéderons à l'élection de trois membres pour le poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration et ce, suite à la fin de mandat des administrateurs suivants :

- M. Marie-Michèle Langlois, *Accommodation Triolet, Lévis* ;
- M. Jeannot Boutin, *Accommodation 7-23 inc., St-Georges* ;
- M. Jean-François Tremblay, *Depann-O-Max St-Paul, Chicoutimi*

Les administrateurs sortants sont éligibles à s'y représenter s'ils le désirent.

Un membre intéressé à présenter sa candidature doit, selon les règlements de l'AMDEQ, nous le signifier par écrit dans les 21 jours suivant l'envoi du présent avis.

N.B. Nous devons, autant que possible, respecter la représentativité régionale.



Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 25 juillet au 5 août pour la période des vacances.

Nous vous souhaitons une très belle saison estivale et de très bonnes ventes!



Si vous ne désirez plus recevoir nos courriels, cliquez ici pour vous [désabonner](#).

3075, boul. Wilfrid-Hamel bureau 229, Québec, Québec G1P 4C6, Canada